

Règlement et Inscription au : **VIDE-GRENIER**

Organisé par le **Comité de Jumelage de Saint Aignan de Grand-Lieu**

Le Montant des emplacements des exposants sera reversé au Profit du TELETHON 2022

Le 18 Septembre 2022 de 8H00 à 18h00

- Installation des exposants à partir de 07h00 (placement) jusqu'à 08h00
- Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 08h00 et à ne pas remballer avant 18h00.
- Aucun véhicule ne pourra être laissé sur le site des emplacements. Les véhicules seront stationnés dans les lieux autorisés indiqués par l'organisation.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, vol, intempérie.
- En cas de fortes intempéries connus 24H avant le jour de la manifestation, la Salle de la Pavelle servira de lieu de replis suivant décision prise au préalable par l'organisateur**
- Sont interdits à la vente : les objets neufs, les armes à feu, les produits alimentaires et les animaux.
- En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les inscriptions versées seront rendues sans intérêt et sans que l'exposant puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
- Aucun remboursement ne sera fait en cas de non présentation le jour de la manifestation.
- Les enfants sous la responsabilité de leurs parents peuvent participer.
- L'association n'est pas responsable des accidents, corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs

Clôture des inscriptions le 10 Septembre 2022

Un café et une brioche seront offerts à chaque exposant (Max 2 personnes par stand)

- Joindre un chèque de **12 €** ou de **14 €** pour un emplacement de 5m x 3m à l'ordre du Comité de Jumelage SAINT AIGNAN avec une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité, ainsi que le bulletin d'inscription ci-dessous renseigné à l'attention de :

**Mme FREUCHET Brigitte -21 route de la Noë Nozou
44860 ST AIGNAN de GRD LIEU Tel : 07 83 99 90 66**

✂-----

Emplacement 5m x 3m Nbre.....x 12 € = €

Emplacement 5m x 3m* Nbre.....x 14 € =..... €

(*avec 1 table et deux chaises, dans la limite des disponibilités

Bulletin d'inscription

(**Salle de la Pavelle en cas d'intempéries emplacement réduit à 3m x 3m)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

CP..... Ville..... Tel :

N° de la pièce d'identité.....

.....@.....

N°immatriculation véhicule.....

Pour les mineurs : pièce d'identité d'un parent.

A..... Signature :

Le.....2022

A remplir obligatoirement

(cette pièce d'identité vous sera demandée à votre arrivée)

SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU VIDE GRENIER

Comité de Jumelage



Saint-Aignan de Grand Lieu

Partnerschaft



Thüngersheim

Dimanche 18 septembre 2022

Sous réserve des dernières conditions sanitaires

PARKING DE LA PAVELLE*
de 8H00 à 18H00

*Salle de la PAVELLE en cas d'intempéries (Emplacements réduits)

Site du Jumelage : <http://www.staignan-thungersheim.eu>

Voir modalités d'inscription et de règlement au verso
Renseignements au

07 83 99 90 66 (après 19H00)

BAR - GRILLADES - FRITES

Le montant des emplacements sera reversé au Profit du
TELETHON 2022

Organisé avec le soutien de la Municipalité

